

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2009 à 20H

Présents : Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire M. GROGNARD Frédéric
 Mme ABADIA Carole M. HUGUES Gilbert
 Mme BIONDO Emilie M. LAFOSSE Bernard
 Mme CLEMENT Catherine M. RUBINO Joseph

ABSENTS non excusés: M.ONDULATI et M. MOREAU.

M. GROGNARD est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation et à la signature du conseil précédent.

Suite à une demande de dernière minute de la CAF, Mme le Maire propose de prendre une délibération supplémentaire qui n'était pas à l'ordre du jour, concernant l'obtention de subventions pour l'accueil de loisirs. Le Conseil accepte de considérer cette délibération.

01/12/2009 REGIES MUNICIPALES

La Trésorerie du Bar-sur-Loup demande que la régie communale soit scindée en deux car elle s'est étendue à trop de produits. Par cette délibération, le Conseil crée une régie « école » et une régie « autres recettes ». Dans la première seront encaissées toutes les recettes de la cantine et de l'accueil de loisirs ; dans la seconde seront encaissés tous les autres produits : concessions funéraires, transports scolaires, conventions de l'eau,... La comptable sera désormais régisseur des deux régies, avec Mme Clément comme suppléante. Le régisseur percevra une indemnité de 110€ annuelle et est assurée contre les pertes ou vols.

Vote OUI : 8 voix.

02/12/2009 REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'Association des Maires ruraux de France a adopté une motion le 25 octobre 2009 pour dire son opposition à la dépossession des communes rurales de leurs prérogatives, aux dispositions du projet de réforme des collectivités territoriales qui menacent l'avenir des communes rurales et demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise pas les ressources des communes. M. GROGNARD soutient ce dernier point mais ne connaît pas trop les autres aspects de la réforme qui viseraient à une centralisation des moyens ; Mme le Maire souligne l'importance de pouvoir garder un contact étroit avec les élus départementaux, qui pourraient disparaître. M. HUGUES dit que la réforme a certainement évolué depuis le 25 octobre. .

Vote OUI : 8 voix.

03/12/2009 SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Suite à l'ouverture de la deuxième classe et à la création de la cantine, les heures prévues dans le contrat actuel de notre agent d'entretien ne lui permettent plus d'effectuer son service. Comme l'augmentation nécessaire (passage de 47 à 68 heures par mois), dépasse les 10%, cela ne peut se faire dans le cadre du contrat actuel. Les 21 heures supplémentaires par mois sont bien nécessaires car la cantine est particulièrement sale. Il faut donc supprimer ce poste et en créer un nouveau avec un nombre d'heures adapté (ce qui sera fait dans la délibération suivante). Le Comité Technique Paritaire a approuvé la suppression du poste.

Vote OUI : 8 voix.

04/12/2009 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Suite à l'exposé de la délibération précédente, on crée une poste d'agent d'entretien à hauteur de 68 heures par mois. Les crédits sont prévus au budget 2010. Le tableau des emplois est modifié en fonction de cette création.

Vote OUI : 8 voix.

05/12/2009 MEDECINE PREVENTIVE

La médecine préventive pour les employés municipaux, organisée par le Centre de Gestion, change de mode de financement. La mairie passe donc une nouvelle convention de mise à disposition du médecin avec le CDG pour s'y adapter : alors que le financement se faisait à l'acte jusqu'à présent, il suivra désormais un forfait : 250€ jusqu'à 4 agents à examiner, 500€ jusqu'à 9 agents et 1000€ jusqu'à 18 agents.

Vote OUI : 8 voix.

06/12/2009 APPARTEMENT DE FONCTION

L'appartement de fonction à côté de la mairie actuelle a été libéré le 1er décembre. Il a été remis en location à partir du 2 décembre. Le loyer est fixé à 650€ par mois (hors charges) car le nouveau locataire ne désire pas louer le garage. Un bail est établi pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Un préavis de trois mois est demandé en cas de rupture du bail par l'une ou l'autre partie. A chaque changement de locataire, une nouvelle délibération doit être prise pour établir le bail.

Vote OUI : 8 voix.

07/12/2009 PREAU

Mme le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal pour faire une demande de subvention à la région sous forme d'une réponse à un appel à projets afin de construire un préau pour l'école. Le premier devis estimatif obtenu s'élève à 30.000€ et la région n'accorde des subventions qu'à hauteur de 15.000€. Afin d'obtenir un niveau de subvention plus élevé, Mme le Maire va également faire une demande de subvention complémentaire au Conseil Général. Par cette délibération, le Conseil autorise Mme le Maire à effectuer cette demande.

Vote OUI : 8 voix

08/12/2009 DEMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET TRAVAUX DE RESTAURATION

Cette délibération est prise afin d'officialiser, auprès de la sous-préfecture, le déménagement définitif de la mairie dans l'ancien appartement de fonction ; la sous-préfecture exige en effet une telle délibération. Cette délibération annonce également les projets que la mairie a pour les bâtiments municipaux : le toit de l'ancienne mairie, ainsi que l'intérieur, seront restaurés ; actuellement les réunions du Conseil Municipal se tiennent encore dans ce bâtiment et ils se tiendront dans l'école le temps des travaux. D'autre part, une extension aux locaux de la mairie actuelle sera effectuée afin de créer une nouvelle salle de conseil.

Vote OUI : 8 voix

Les procédures menant à ces travaux progressent lentement. Une première délibération a été prise en octobre 2008 et le SIVOM vient seulement d'ouvrir les plis pour la désignation d'un bureau d'étude ; plusieurs dossiers étant très proches, le choix n'a pas encore été effectué

09/12/2009 CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS

La CAF a demandé, aujourd'hui, un complément à la délibération 04/05/2009 qui autorisait Mme le Maire à effectuer les demandes de subventions relatives à l'accueil de loisirs auprès de la CAF. Cette délibération ne mentionnait pas que Mme le Maire pouvait signer la convention correspondante. Tel est l'objet de la présente délibération.

Vote OUI : 8 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire indique que, dans le cadre de l'achat d'un nouveau véhicule communal, le véhicule Lada Niva a été vendu pour la somme de 2.000€ à un Caussois ; le Peugeot 504 a également été vendu pour 1.000€, c'est-à-dire autant que ce qu'en offrait le concessionnaire ayant vendu le nouveau véhicule à la mairie. L'Unimog n'est pour sa part pas encore vendu ; la mairie en demande 8.000€ à débattre. Une annonce sera placée sur internet par M. GROGNARD.
- M. Marc Daunis, sénateur et maire de Valbonne, a proposé à la mairie de financer un de ses projets sur les fonds de son enveloppe parlementaire. Mme le Maire lui a proposé de participer au financement des baies vitrées et du matériel pour l'école. Il met donc 3.200€ à la disposition de la mairie. Mme le Maire souligne le caractère généreux de ce geste.
- Les vœux du Maire se tiendront le dimanche 10 janvier 2010 à 14h30 et la messe de Noël aura lieu le 24 décembre à 16h.
- Le repas de Noël de l'école se tiendra le 18 décembre à la Bastide Saint-Louis. Les enfants pourront ainsi en profiter dans un local plus grand. Les enfants y seront menés par le transport à la demande Ici-Là de la CASA, pour 1€ par enfant, aller-retour. Les instituteurs, l'ATSEM et l'animatrice sont invités, ainsi que les personnes âgées du village. Les parents qui aident à la cantine sont invités la veille à la Bastide Saint-Louis. Ces repas seront financés par la mairie ou par le Comité des Fêtes.
- La mairie a acheté du « sel liquide » qui agit jusque -24 degrés afin d'ôter le verglas des endroits particulièrement exposés, tels les accès de l'école et de la mairie. Afin de tester son efficacité, seuls 20l ont été achetés pour le moment.
- Des problèmes récurrents d'abolements nocturnes se produisent dans le quartier du Logis Neuf. Il s'agit de trois chiens que les maîtres laissent vagabonder et se battre la nuit. La situation devient intenable pour les voisins. L'appel fait à la gendarmerie la nuit n'a rien donné. Deux gendarmes sont

néanmoins passés ce vendredi mais n'ont pu voir les propriétaires. M. RUBINO et Mme le Maire se sont également présentés pour les rencontrer, mais en vain : il n'est pas possible de s'approcher de la maison du fait des chiens et les propriétaires des chiens, s'ils étaient là, ne sont pas venus à la rencontre des élus. La mairie n'a pas vraiment de moyens d'action.

- La mairie fait distribuer des courriers aux Caussois, contenant l'arrêté municipal d'interdiction de stationner le long des chemins communaux, l'invitation aux vœux du maire et un bulletin dans lequel sont décrites les actions de la mairie depuis les élections.
- De nouveaux panneaux d'affichages ont été offerts par un Caussois à la mairie. Dès que le temps s'y prêtera, ils seront mis en place.
- Le nouvel agent technique a été engagé ; il s'agit de Cyril CAZABAT, qui habite Caussois depuis un peu moins d'un an. Il prendra son service le 14 décembre et travaillera 20h par semaine. Il lui sera demandé d'être polyvalent : il devra débroussailler et faire des menus travaux (maçonnerie,...) ; cet hiver, il devra notamment déneiger les accès de l'école, de la mairie et les entrées de quelques personnes âgés.
- L'école a reçu plusieurs dons dernièrement : 500€ de la Société de Chasse (qui paye de cette façon la note d'électricité du local de la chasse), 150€ du CERPAM qui avait tenu sa réunion locale dans les tentes du Comité des Fêtes (montées par le Comité et démontées par les chasseurs), et 150€ pour le tournage d'un film dans les Claps.
- Mme BIONDO demande si les poubelles individuelles fournies par la CASA seront remplacées gratuitement si elles sont abîmées (par le déneigement par exemple). Mme le Maire dit qu'elle croit bien car la CASA a toujours remplacé les containers municipaux inutilisables.

Le Conseil se termine à 22h00.